



Entretien des trottoirs : l'affaire de tous

CHAQUE CHOSE À SA PLACE
GARDONS LA VILLE PROPRE



Les dérives constatées sur notre commune ont conduit Mme le Maire à prendre un arrêté municipal en date du 13 octobre 2022 pour rappeler les obligations légales en matière de maintien de la propreté et de la salubrité de la commune et de sécurité des piétons sur les trottoirs.

En synthèse :

- les riverains doivent maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté, sur toute leur largeur, au droit de leur façade.
- en cas de neige ou de gel, les riverains doivent dégager un passage permettant la circulation des piétons.
- les branches et racines s'avancent sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou son représentant, au droit de la limite de propriété. A défaut, cette opération peut être exécutée d'office par le service technique et aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet. Cette obligation prendra tout son sens et sera renforcée début 2023 avec les travaux d'installation de la fibre sur la commune. En effet, chaque riverain devra faire le nécessaire pour que des branches n'entravent pas la bonne conduite des travaux.
- Les feuilles provenant d'une propriété privée, tombées sur le domaine public, doivent être ramassées par le propriétaire.
- Les possesseurs d'animaux doivent immédiatement ramasser les déjections de leurs animaux sur les espaces publics.

L'arrêté municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Commission menus au restaurant scolaire

Depuis l'année dernière, chaque trimestre, le chef David Buchet et les élus municipaux en charge de cette commission (Stéphanie Chopin et Stéphane Courillaud) proposent aux parents qui le souhaitent de se réunir en commission menus.

Ainsi le 7 octobre les 20 parents inscrits ont visité le self et la cantine maternelle, pris connaissance de l'organisation du restaurant scolaire et échangé sur l'élaboration et la conception des menus. La prochaine commission se réunira le 9 décembre. Les inscriptions sont ouvertes. Les parents recevront une invitation et une communication très prochainement.



LETTRE D'INFORMATION

Novembre 2022

Sommaire :

- Arrêté municipal
- Commission menus
- Projet antenne Free
- Actes de malveillance
- A vos agendas !

La mairie vous accueille :
du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 17h,
et tous les samedis matins
(sauf pendant
les vacances scolaires)
au 4, rue de la poste
86800 Saint Julien l'Ars.

☎ 05 49 56 71 24
✉ mairie.stjulienlars@wanadoo.fr
🌐 saintjulienlars.fr
📘 Mairie de Saint Julien l'Ars

Pojet d'antenne Free mobile

Après quelques péripéties, l'antenne de l'opérateur Free mobile rejoindra l'antenne de l'opérateur Orange derrière le silo.

Le dossier est consultable en mairie.

Actes de malveillance

Une série d'actes de malveillance ont été constatée depuis quelques mois sur la commune : détérioration des vitraux de l'église, défibrillateur cassé, des panneaux arrachés, poubelles détruites etc...

Face à ces dégradations gratuites et inadmissibles, un dépôt de plainte est réalisé systématiquement par la municipalité. Les investigations menées par la gendarmerie permettent régulièrement l'identification des auteurs et réparation du préjudice subi par la collectivité.

Un point mensuel entre la gendarmerie et Mme le Maire a été mis en place afin d'endiguer le plus possible ces actes délictuels. Des actions de préventives et curatives seront programmées régulièrement.



A vos agendas !



Vendredi 25, Samedi 26 et Dimanche (matin) 27 novembre :

collecte au profit de la banque alimentaire organisée par le CCAS à Carrefour Contact.

Vendredi 13 janvier 2023 :

Vœux de Mme le Maire

(à 19h00 à la salle polyvalente)

La lettre d'infos revient en février 2023. Elle laisse place :

- en décembre, à la rétrospective annuelle 2022 (qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres de la commune),
- en janvier, à la cérémonie des vœux de Mme le Maire (moment privilégié pour échanger sur l'actualité avec Mme le Maire et les élus).

**MADAME LE MAIRE ET LE CONSEIL MUNICIPAL
VOUS SOUHAITENT
DE BONNES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE**



Saint-Julien-lès-Aix